

**DEC120618DR02**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8538 intitulée « Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure » dont le directeur est Monsieur Christian Chopin ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe Vigny directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Christophe Vigny, délégation est donnée à Madame Hélène Lyon-Caen DR2 chercheuse aux fins mentionnées à l'article 1er.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2012

Le directeur d'unité

Christian Chopin